Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-215905225-20250630-2025107A-AR

SAILLY-LEZ-LANNOY
Village au coeur

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL
2025/107

OBJET : **Interdiction de détention, utilisation, abandon, cession et revente de protoxyde d'azote sur l'espace public à des fins récréatives.**

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,

Vu la loi n°2021-695 du 1er juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants L 2214-3

Vu le Code de la Sante Publique, notamment ses articles L 3611-3 et L 1311-2

Vu le Code Pénal, notamment ses articles 222-15 223-1 R 633-6 et R 610-5

Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Nord,

Considérant que le protoxyde d'azote, communément appelé « gaz hilarant », est un gaz d'usage polyvalent conditionné notamment dans des cartouches pour siphons alimentaires, des aérosols ou des bonbonnes employés dans les domaines médical et industriel,

Considérant que ce produit fait depuis quelque temps l'objet d'un usage détourné à des fins récréatives en raison de ses propriétés euphorisantes,

Considérant que ce phénomène connaît une croissance préoccupante sur le territoire de la commune, comme en témoignent les observations régulières des services municipaux et les regroupements sur des espaces publics où de nombreuses cartouches abandonnées jonchent le sol,

Considérant que l'accumulation de bonbonnes vides dans les espaces publics, et particulièrement en déchèterie, expose les usagers et les agents à des risques accrus pour leur sécurité, notamment en raison de la possibilité d'effondrements ou d'incidents liés au stockage de ces déchets,

Considérant que, depuis 2022, 25 à 26 tonnes de bonbonnes vides sont collectées chaque année sur l'espace public, générant des nuisances importantes, notamment des risques environnementaux et des dangers pour les installations d'incinération dues aux explosions,

Considérant que l'usage détourné du protoxyde d'azote engendre des troubles à l'ordre public, tels que des nuisances sonores, des comportements perturbateurs, et des conflits interpersonnels, en particulier lors de rassemblements dans les lieux publics,

Considérant que l'abandon de cartouches usagées sur l'espace public constitue une pollution visuelle et environnementale affectant directement la salubrité de la ville,

Considérant qu'il est nécessaire, peur préserver la tranquillité et la salubrité publiques, d'interdire la détention, l'utilisation, l'abandon, la cession et la revente de cartouches ou autres récipients sous pression contenant ou ayant contenu du protoxyde d'azote sur l'espace public à des fins récréatives.

ARRÊTE

Article 1 — La détention, l'utilisation, l'abandon, la cession et la revente de gaz de protoxyde d'azote, quel que soit son conditionnement, sont interdits sur la voie publique, dans les parcs et jardins ouverts au public, lorsqu'ils sont destinés à des fins récréatives.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-215905225-20250630-2025107A-AR

Article 2 — Il est interdit de jeter ou d'abandonner des cartouches ou bonbonnes contenant ou ayant contenu du protoxyde d'azote dans l'espace public de la commune de Sailly-Lez-Lannoy.

Article 3 — Ces interdictions s'appliquent tant aux personnes majeures qu'aux mineures.

Article 4 — Monsieur Le Secrétaire Général de Mairie de la Ville de Sailly-Lez-Lannoy, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la Ville de Sailly-Lez-Lannoy. Copies-en sera adressée au Préfet du Nord et au Responsable du Service de Gestion Comptable.

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Transmis au Préfet du Nord le - 1 JUIL. 2025

Publié le - 1 JUIL. 2025

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 30 juin 2025.

Le Maire,
Eric SKYRONKA.

Mairie de Sailly-lez-Lannoy 59390